

Au fil de Sonnaz



Juin 2023

MAIRIE DE SONNAZ



Square François Jarret
73000 Sonnaz



04 79 72 00 32



mairiedesonnaz@orange.fr



www.mairiedesonnaz.fr



Secrétariat
de la Mairie
ouvert au public :

Lundi, Mercredi, Vendredi
de 13h30 à 17h15

Mardi de 13h30 à 18h00

Jeudi de 8h00 à 11h30



N'hésitez pas
à vous abonner
à la page de Sonnaz
pour suivre les actualités
de la commune.

LE MOT DU MAIRE

En mars 2022, les travaux de construction de l'école maternelle et de son restaurant scolaire ont démarré. Le planning a été tenu et aujourd'hui, nous en sommes à la phase finale.

Comme cela avait été annoncé, à la rentrée de septembre 2023, les professeurs et les élèves pourront intégrer leurs nouvelles classes.

Mais avant cette échéance, j'aimerais vous faire découvrir cette belle réalisation.

L'architecture du bâtiment, de par sa conception des volumes, des espaces, du choix des matériaux, s'intègre avec le groupe scolaire existant de la commune au Chef-lieu et cette réalisation remplira sa mission première en matière d'éducation dans un lieu agréable et attractif.

C'est pourquoi, avec l'ensemble de mon équipe municipale, je vous invite le **samedi 8 juillet 2023 à 10h30** pour une inauguration officielle suivie d'une visite et d'un moment de convivialité à partager ensemble.

Je vous attends nombreux ce 8 juillet et vous souhaite à tous un très bel été.

*Daniel ROCHAIX,
Maire de Sonnaz*

INAUGURATION



ÉCOLE MATERNELLE & RESTAURANT SCOLAIRE DE SONNAZ



Monsieur François RAVIER
Préfet de la Savoie



Monsieur Laurent WAUQUIEZ
Président du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes



LE DÉPARTEMENT

Monsieur Hervé GAYMARD
Président du Conseil
départemental de la Savoie



Monsieur Daniel ROCHAIX
Maire de Sonnaz
Le Conseil municipal

ont le plaisir de vous convier à

**L'INAUGURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE
ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DE SONNAZ
SAMEDI 8 JUILLET 2023 à 10H30, CHEF-LIEU, SONNAZ**

En présence de Monsieur Emmanuel RITZ, architecte

ŒUVRONS POUR UNE COMMUNE PROPRE !



DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages de déchets sont non seulement nuisibles pour l'esthétique de la commune mais aussi pour la santé publique et l'écosystème local : il est donc crucial de gérer les déchets de manière appropriée en les réduisant à la source, en les recyclant, en les compostant et en les éliminant de manière sûre. Chacun a un rôle à jouer en adoptant des comportements responsables.

Le maire détient différents pouvoirs de police administrative et judiciaire lui permettant de faire cesser et de sanctionner les atteintes à la salubrité, la sûreté et la sécurité publique, ainsi que les atteintes à l'environnement liées à l'abandon ou aux dépôts illégaux de déchets*. Les amendes vont d'une trentaine d'euros pour le dépôt d'ordures au pied d'un container saturé de déchets, à plusieurs milliers d'euros pour l'abandon de déchets en pleine nature.

Concernant notre commune, Monsieur le Maire a déjà déposé plusieurs plaintes contre ces gestes d'incivilité. En outre, certains contrevenants ont déjà été pris sur le fait...

* Code général des collectivités territoriales : articles L. 2212-1 et L. 2212-2, articles L. 2224-13, L. 2224-14 et L. 2224-16
Code de l'environnement : articles L. 541-3 et L.541-46/Code Pénal : articles R. 631-2, R. 634-2, R. 644-2 et R.635-8

La déchetterie
mobile

DE 9H À 15H
PLACE DE LA MAIRIE

- SAMEDI 1^{er} JUILLET
- SAMEDI 9 DÉCEMBRE



PRÊT DE COMPOSTEURS PAR GRAND CHAMBÉRY

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Grand Chambéry met à disposition gratuitement un composteur par foyer. Ce composteur individuel existe en 2 modèles : en bois ou en plastique recyclé.

Règles d'obtention d'un composteur

- Habiter l'agglomération Grand Chambéry.
- Ne faire qu'une demande par foyer.
- S'inscrire à la distribution de son choix en allant sur le site : <https://formulaires.simplici.grandchambery.fr/>
- Le jour de la distribution, venir avec un véhicule (coffre vide) et prévoir le chargement du composteur (15 - 30 Kg).

Attention ! Le composteur reste la propriété de Grand Chambéry et doit rester à l'adresse indiquée dans la demande.



PROPRETÉ CANINE

Les déjections canines sont un sujet important en termes d'hygiène publique et de respect de l'environnement. Ces déjections peuvent causer des désagréments visuels, olfactifs et sanitaires.

La législation en vigueur reflète la gravité de ce problème : les déjections canines sont considérées au même titre que les déchets et les ordures. Ainsi, abandonner les crottes de son chien sur la voie publique est passible d'une contravention de 2^{ème} classe avec une amende de 35 euros.

Le respect des règles en matière de ramassage des déjections canines ne devrait pas reposer sur la peur de l'amende mais plutôt sur le civisme de chaque propriétaire de chien. En agissant de manière responsable et civique, nous pouvons tous contribuer à maintenir un environnement propre, sûr et agréable pour tous.



LE TOUR DE FRANCE 2023 TRAVERSE SONNAZ

Amaury Sport Organisation (A.S.O.) organise la **110^e édition du Tour de France** du 1^{er} au 23 juillet 2023. Le Jeudi 20 juillet, la 18^{ème} étape du Tour de France 2023 « Moûtiers-Bourg en Bresse », d'une distance de 185 km, **traverse Sonnaz**.

La course arrivera de Chambéry le Haut par la D991, prendra la route d'Autigny pour aller ensuite sur Voglans par le Chemin de Champ Long.

Le passage de la caravane publicitaire est prévue aux alentours de 13h, et celle des coureurs à partir de 15h.

La sécurisation de l'intégralité de l'itinéraire est assurée par un service d'ordre dépendant de l'A.S.O., avec un jalonnement de personnel de la Gendarmerie et/ou de la Police Nationale. Une équipe de protection du mobilier urbain est également mise en place afin d'assurer la sécurité des coureurs.

Le passage de cette étape par notre commune entraînera l'interdiction temporaire de stationnement de véhicules sur les voies empruntées par la course (arrêté municipal) ainsi que l'interdiction de circulation sur ces axes sur une durée relativement importante (sans doute entre 10h et 16h).



NOS CONSEILLERS MUNICIPAUX ENFANTS AGISSENT...

Elus par leurs pairs en octobre et installés officiellement depuis le 7 novembre 2022, le conseil municipal des enfants composé de **Justine KEMPF, Alicia CASSAN, Anouk CARTEREAU, Noé VERNIER, Yliane JARRI et Mathéo CAMPI** s'est mis rapidement au travail. Les enfants avaient de nombreux projets qu'ils avaient à cœur de réaliser lors leur mandat d'une année.

- **Installation d'une boîte à livres** sous le passage couvert de l'école.
- **2 actions menées à la cantine** pour sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire. Conscients de la nécessité de réduire les déchets et de les recycler, les jeunes élus devraient mettre en place un composteur près de l'école.
- **Participation à une animation proposée par France Nature Environnement** sur la commune sur le thème des fleurs et des bombes de graines. Un espace a été aménagé devant la mairie afin de recevoir les boules de graines réalisées et sensibiliser ainsi aux espaces fleuris pour accueillir les pollinisateurs. Cet espace devrait aussi accueillir des plantes aromatiques et quelques légumes.
- **Organisation de l'animation « Nettoyons la Nature »** le samedi 3 juin le matin. Plusieurs lieux de rendez-vous ont été proposés (le chef lieu, Pomaray, le parc relais de Maison Brûlée, le lavoir de Ragès, la zone de containers des Fougères).

Les conseillers municipaux enfants ont aussi activement participé aux différentes cérémonies commémoratives au monument aux morts aux côtés du conseil municipal et de Monsieur le Maire.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : SONNAZ EST ENGAGÉE... ET AGIT !



ZOOM SUR QUELQUES RÉALISATIONS POUR 2023 :



Stockage d'eaux de pluie pour l'arrosage

En 2023, la commune va investir dans une citerne de 13 000 litres, qui permettra de récupérer les eaux de pluie de la toiture du centre technique municipal pour l'arrosage des espaces verts et fleuris. L'eau de pluie ainsi stockée viendra en remplacement de l'utilisation du réseau d'eau potable.

Afin de bénéficier de subventions, Sonnaz s'est inscrit dans la candidature du CISALB à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau « Eau et climat, agir plus vite, plus fort sur les territoires ».



Lutte contre les pollutions : « Ne rien jeter, ne rien vider le LAC commence ICI ! »

Sonnaaz a accueilli le 26 avril dernier les maires et élus des communes engagées dans **EAU climat, on agit !** pour une remise des supports de marquage des grilles d'eaux pluviales : « **ne rien jeter, ne rien vider le LAC commence ICI** » :

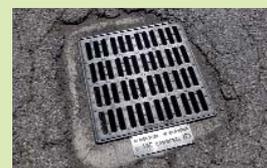


- Des pochoirs pour un marquage participatif par les scolaires, le Conseil municipal des enfants, les habitants volontaires...
- Des plaques inox pour un message pérenne sur les endroits les plus « à risque ».

Cet évènement a été l'occasion de rappeler que toutes les grilles d'eaux pluviales et avaloirs servent uniquement à évacuer les eaux de pluies aux rivières : sans filtre, ni traitement !



Tout ce qui y est jeté (déchets, mégots...) ou déversé (eaux de lavage, peintures, hydrocarbures...) pollue donc directement les rivières, puis le lac du Bourget !



- **9 pollutions sur 10 constatées proviennent de mauvais gestes dans ces grilles !**
- **1 mégot pollue à lui seul 500 litres d'eau et met jusqu'à 12 ans pour se décomposer !**



Le fleurissement de la commune évolue

Le fleurissement hors sol (jardinières) est progressivement remplacé par du fleurissement en pleine terre, moins consommateur en eau et plus résistant.



VOISINS VIGILANTS

Adhérer à « **Voisins vigilants** », ce n'est pas surveiller son voisin, mais alerter par SMS ou par mail sur un comportement anormal, des démarchages douteux ou abusifs, un véhicule suspect, ou même un animal errant.

C'est aussi être informé : coupure d'électricité, coupure d'eau, problème de voiries...mais aussi événements festifs qui se déroulent sur la commune.

Pour vous inscrire : www.voisinsvigilants.org ou contacter la mairie au **04 79 72 00 32**

Vos coordonnées personnelles sont bien sûr protégées.



CONCOURS PHOTO

Comme chaque année, nous organisons un concours photo ouvert aux habitants de Sonnaz et réservé aux particuliers. Cette année, le thème choisi est « **LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ** ».

Toutes les photos sont les bienvenues, selon votre inspiration, mais elles doivent impérativement nous parvenir au **format JPG haute définition** et en **présentation « portrait »** (c'est-à-dire en hauteur) et en **couleur**.

Une seule photo par famille sera acceptée.

Cet envoi devra se faire par courrier électronique avant le 30 septembre 2023 uniquement à l'adresse suivante : communication.sonnaz@orange.fr.

La commission Communication sélectionnera les meilleures photographies qui agrémenteront le **Bulletin Municipal 2024**.



BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque de Sonnaz est un service municipal gratuit et ouvert à tous. A l'entrée de la bibliothèque, vous découvrirez une étagère avec une sélection d'ouvrages sur un thème d'actualité : en ce moment **l'Alaska**. Nous venons de mettre en rayon les achats d'avril. Ce sont **78 nouveautés** qui vous attendent dans votre bibliothèque : **5 mangas, 31 romans, 16 BD adultes ou ados et 26 albums enfants**. Depuis le début de l'année, plus de 130 livres ou albums sont venus enrichir les rayons de la bibliothèque, ce qui porte à **plus de 4200 le nombre d'ouvrages que vous pouvez emprunter !**

Après une après-midi « **jeux** » le dimanche 15 janvier et l'animation « **Un livre, un vin** » le 21 mars, nous vous proposons la **découverte de l'Alaska** le vendredi 23 juin à 20h30, salle du conseil à la Mairie. **Venez nombreux et en famille ! Cette animation est gratuite.**

La bibliothèque est ouverte le **lundi de 16h30 à 18h30** et le **samedi de 10h à 12h**. Cet été, nous restons ouverts, excepté du 5 au 19 août. Vous pouvez nous contacter par courriel : biblio.sonnaz@gmail.com et consulter notre catalogue en ligne via l'adresse suivante : <https://catalogue.sonnaz.pikoloco.com/>

Et si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles, vous serez toujours les bienvenus !



AGENDA

Vendredi 7 juillet : Cinéma en plein air zone de Pomaray (à la nuit tombée) : "MYSTERE", film de Denis IMBERT avec Vincent ELBAZ

Samedi 8 juillet : Inauguration de l'école maternelle

Jeudi 20 juillet : Passage du TOUR du FRANCE (Chambéry le Haut, Sonnaz Autigny)

Dimanche 27 août : Fête du village (zone artisanale de Pomaray)

Samedi 25 novembre : Téléthon (place de l'église)

Dimanche 10 décembre : Repas des Aînés de la commune (personnes âgées de 70 ans et plus)